



Honoraires au 1er janvier 2018

## **BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION VENTE**

5% du prix net vendeur pour les prix supérieurs à 200 000 euros

forfait de 10 000 euros pour les prix inférieurs à 200 000 euros

Barème identique charge acquéreur ou charge vendeur

## **BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION**

Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20 %

A la charge du locataire :

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10 € / m<sup>2</sup>
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € / m<sup>2</sup>

A la charge du bailleur :

- honoraires d'entremise et de négociation, de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10 € / m<sup>2</sup>
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € / m<sup>2</sup>

## **ESTIMATION VENTE : OFFERTE**